



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Affaires Etrangères
Ambassade d'Algérie à Berne

وزارة الشؤون الخارجية
سفارة الجزائر بـبرن

ELECTIONS LÉGISLATIVES
12 JUIN 2021
RÉVISION EXCEPTIONNELLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Suite à la signature par Monsieur le Président de la République du décret présidentiel n° 21-96 du 27 Rajab 1442 correspondant au 11 mars 2021 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, les ressortissants algériens relevant de la section consulaire de l'Ambassade d'Algérie à Berne (**Cantons de Berne – Fribourg et Neuchâtel**) sont informés qu'il sera procédé à **la révision exceptionnelle de la liste électorale**,

du Mardi 16 mars au Mardi 23 mars 2021.

Cette révision permettra

1-Aux citoyens non encore inscrits sur ladite liste, de s'y inscrire, à savoir ;

-les jeunes algériens et algériennes ayant atteint la majorité électorale (18 ans), le jour du scrutin (12 juin 2021);

-Aux citoyens et citoyennes immatriculé(e)s non inscrit (e)s sur la liste électorale, agé (é)s de 18 ans et plus le jour du scrutin.

2- Aux citoyens et citoyennes déjà immatriculé (e)s auprès de la section consulaire de l'Ambassade d'Algérie à Berne et inscrit(e) sur la liste électorale, de consulter celle-ci pour vérifier l'exactitude des informations les concernant et de signaler, au besoin, toute modification liée à un changement d'adresse ou de résidence, décès ou autres.

3- Dans le cas de départ définitif de la circonscription consulaire, la radiation devra être sollicitée par l'électeur de manière à ce qu'il puisse s'inscrire dans la nouvelle résidence.

Par ailleurs, *il est porté à l'attention des ressortissants que l'immatriculation consulaire n'induit pas automatiquement l'inscription sur la liste électorale. Conformément à l'article 07 de la loi électorale : « Tous les algériens et les algériennes jouissant de leurs droits civiques et politiques et n'ayant jamais figuré sur la liste électorale, doivent solliciter leur inscription ».*

Durant cette période, les ressortissants peuvent se faire inscrire sur les listes électorales, en se présentant personnellement à l'Ambassade d'Algérie à Berne **dont les bureaux sont ouverts du**

Lundi au Vendredi de 09h00 à 16h00,

Les citoyens qui ne sont pas en mesure de se déplacer, peuvent remplir l'imprimé d'inscription sur la liste électorale (à télécharger sur le site web : www.ambassade-algerie.ch) et nous le retourner dûment remplis, datés et signés par la poste à l'adresse

Ambassade d'Algérie à Berne
Willadingweg 74
3006 Berne

Ou par fax : **031.35.10.59**, ou par Email consulaire@ambassade-algerie.ch avant le **23 mars 2021**

Les ressortissants immatriculés, qui le souhaitent, peuvent se présenter au siège de l'Ambassade pour vérifier leur inscription sur la liste électorale ou appeler au numéro : **031.350.10.50**

Toute inscription sur la liste électorale se fera sur la base d'une demande accompagnée d'une pièce d'identité algérienne ou la carte d'immatriculation consulaire.